



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin à 19 heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2011, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme SÉGURET en cours de séance), M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, Adjoint ; M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI (pouvoir à M. VINDÉOU jusqu'à son arrivée), Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, M. LOUVIGNÉ, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, Melle COMBE, Mme GAUVAIN ; Mme FLIECX (pouvoir à Mme MAFFRE-SABATIER durant son absence), Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE.

Étaient excusés : Mme DANRÉ (pouvoir à Mme MOULY), M. BLAIS (pouvoir à M. MALÉ), M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS (pouvoir à M. LOUVIGNÉ), M. MATHIEU (pouvoir à M. MIREUR), M. MESLÉ (pouvoir à M. STEIN).

Était absent : M. CARDONI (départ après les questions orales)

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).



QUESTIONS ORALES

M. VINDÉOU, Adjoint au Maire chargé de la culture et des relations internationales, répond aux questions orales de Mme FLIECX, Conseillère municipale du groupe "Vivons Vincennes" et de M. CARDONI, Conseiller municipal du groupe "Ensemble à gauche", relatives à la politique culturelle de Vincennes.

Mme MARTIN, Adjointe au Maire chargée de l'insertion des personnes handicapées, répond à la question orale de Mme MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe "Vivons Vincennes", relative à la création d'un axe santé mentale intégré dans le prochain Plan Handicap.

M. BEUZELIN, Conseiller municipal et Vice-président de la Caisse des Écoles, répond à la question orale de M. STEINBERG, Conseiller municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes, relative à la situation du personnel d'animation du secteur enfance et jeunesse.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à la question orale de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes, relative à la création de pistes cyclables sur les trottoirs.



LE CONSEIL,

- **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), les comptes rendus de la séance des 27 avril et 17 juin 2011.

FINANCES

LE CONSEIL,

Sous la présidence de M. PANNETIER, Adjoint au Maire chargé des finances,

- **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN – 3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), le compte administratif 2010 du budget principal de la Ville et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 7 931 620,28 € à la section d'investissement, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour 7 451 159 € et au poste 002 "Résultat de fonctionnement reporté" pour 480 461,28 €.
- **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), le compte administratif 2010 du budget annexe de l'assainissement et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 366 883,92 € à la section d'investissement, au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour 259 949,85 € et au chapitre 002 "Résultat de fonctionnement capitalisé" pour 106 934,07 €.
- **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), le compte administratif 2010 du budget annexe de la restauration municipale dont l'excédent d'un montant de 408,17 € est affecté au compte 002 du budget 2011 de la restauration municipale.
- **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), le compte administratif 2010 du budget annexe des spectacles vivants dont l'excédent d'un montant de 15 088,38 € est affecté au compte 002 du budget 2011 des spectacles vivants.

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

- **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), le résultat des comptes de gestion 2010, présentés par Madame le receveur municipal, pour le budget principal, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe de la restauration municipale et le budget annexe des spectacles vivants.

Concernant le budget supplémentaire 2011 du budget principal de la Ville, **Monsieur le Maire met aux voix un amendement** du groupe socialiste visant, dans la colonne "Propositions nouvelles", à ajouter 300 000 € à la ligne budgétaire 567362 (CCAS) ; cette augmentation sera gagée par la diminution du même montant du chapitre 023 (virement à la section investissement) réduit à 181 200 € ; la baisse de cette recette d'investissement étant compensée par le recours à l'emprunt porté à 16 900 000 € (article 1641).

L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, M. ZAGANELLI, Mme BOZON, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. DE LANDES DE SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, Mme GAUVAIN).

- **APPROUVE**, à la majorité (7 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), **le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2011 qui l'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 33 962 184,28 €.**
- **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), **le budget supplémentaire annexe de l'assainissement pour l'exercice 2011 qui l'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 473 310,77 €.**
- **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), **le budget supplémentaire annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2011 qui l'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 408,17 €.**
- **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), **le budget supplémentaire annexe des spectacles vivants pour l'exercice 2011 qui l'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 15 088,38 €.**

INTERCOMMUNALITÉ

LE CONSEIL,

- **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), la création d'un syndicat mixte ouvert ayant pour assise le territoire de l'actuelle Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) ;
- **DEMANDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis la création d'un syndicat mixte ouvert comprenant : les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Saint-Mandé, Villiers-sur-Marne, Vincennes ; les conseils généraux du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis ; la Communauté de communes Charenton-Saint-Maurice ; la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne ;
- **APPROUVE**, (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), les statuts du Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Association des Collectivités territoriales de l'Est Parisien (ACTEP).
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion du Département de l'Essonne au SIPPAREC ;
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de statuts entérinant notamment la transformation du SIPPAREC en syndicat mixte ouvert relevant des articles L 5721-1 et suivants du Code générale des collectivités territoriales, consécutivement à l'adhésion du Département de l'Essonne au SIPPAREC.

RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL,

- **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN – 3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), la reconduction des taux de promotion et règles fixés dans la délibération du 19 décembre 2007, sans limitation de durée.

DOMAINE

LE CONSEIL,

- **APPROUVE, à l'unanimité, l'acquisition par la commune des lots n° 5 et 10 dépendant d'un ensemble immobilier sis 16-18 avenue Franklin Roosevelt à Vincennes au prix total de 448 000 € pour être intégrés au parc de logements.**
- **APPROUVE, à l'unanimité, l'acquisition par la commune d'un local appartenant au Conseil général du Val-de-Marne affecté à l'usage des services techniques municipaux, situé 61 avenue de Paris sur la parcelle cadastrée V n° 1 au prix de 36 000 €.**
- **DÉCIDE, à l'unanimité, de céder le lot n° 203 dépendant de l'ensemble immobilier sis 6 rue des Laitières et 3bis rue de Lagny au prix de 150 000 € au bénéfice de la VINCEM en vue de la réalisation d'un logement social.**
- **DÉCIDE, à l'unanimité, de céder plusieurs lots dépendant d'un ensemble immobilier constituant des places de parking souterrain sis 59 rue de la Jarry au bénéfice de particuliers.**

LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL,

- **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder la garantie de la Ville au profit de la VINCEM pour un prêt de portage foncier de 400 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin d'acquérir l'immeuble sis 214 rue de Fontenay et 1 rue Monmory.**
- **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder la garantie de la Ville au profit de la VINCEM pour un prêt de portage foncier contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 80 % d'un emprunt de 1 306 630 € afin d'acquérir l'immeuble sis 89 rue de Fontenay dans le cadre de la ZAC Fontenay.**
- **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder la garantie de la Ville au profit de la Société Immobilière 3F sur les emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un l'immeuble de 7 logements sociaux sis 89 boulevard de la Libération.**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition par la Ville, en état futur d'achèvement, d'un local en rez-de-chaussée ainsi que d'une réserve située au 1^{er} sous-sol d'un bâtiment destinés à accueillir une bibliothèque municipale sur une parcelle située à l'angle des rues des Laitières et Renon au prix de 470 000 € ;
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle de terrain située à l'angle des rues des Laitières et Renon d'une superficie d'environ 180 m².
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de participation financière et de réservation de logements avec la Société Coopérer pour habiter (CPH) et l'Association des Résidences pour Personnes Âgées (AREPA) et autorise le Maire à la signer.

TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL,

- **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme relatives à la redéfinition de certains emplacements réservés, à la création d'un nouvel emplacement réservé pour équipements publics et au classement à "l'inventaire des architectures remarquables" d'un équipement historique de la commune : le collège Saint-Exupéry.
- **AUTORISE**, à la majorité (7 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de démolir et de construire relatives à la construction de deux maisons individuelles sur le terrain sis 18 rue Emile Dequen.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

LE CONSEIL,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association NATUREPARIF afin d'obtenir un accès privilégié aux informations et données relatives à la biodiversité en Ile-de-France et de recevoir ainsi une aide d'intégration de la biodiversité dans son Agenda 21.

- **APPROUVE, à l'unanimité, la convention proposée par l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) engageant la Ville dans le programme national "Abeille, sentinelle de l'environnement" afin d'installer un rucher sur le territoire de Vincennes.**
- **APPROUVE, à l'unanimité, la tarification de nouveaux objets publicitaires proposés à la vente par la Ville à compter du 30 juin 2011 ainsi qu'il suit : mug (7 € l'unité, 12 € les deux), sac besace en bâche recyclée (29 €), sacoche recyclée (16 €), trousse recyclée (10 €), lot sacoche et trousse recyclées (23 €), accroche-sac (5 €), parapluie pliable (5 €) ; la Ville se réserve le droit d'offrir ces objets gracieusement au titre de cadeaux et récompenses dans le cadre de manifestations.**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LE CONSEIL,

- **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder à la Plate-forme d'Initiative Locale (PFIL) pour l'exercice 2011, un montant de 7 288,80 € au titre du fonds d'intervention et 7 288,80 € au titre du budget de fonctionnement.**

ACTION CULTURELLE, RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL,

Concernant la fixation des tarifs des spectacles vivants pour la saison 2011/2012, **Monsieur le Maire met aux voix un amendement** du groupe socialiste visant à modifier l'ensemble des tarifs réduits en les fixant à 50 % (arrondi à l'euro inférieur) du tarifs plein, à l'exception des tarifs "4" et les tarifs des plateaux de catégorie D (tarifs fixés par le Festival producteur).

L'amendement est rejeté à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, Mme GAUVAIN).

- **FIXE**, à la majorité (4 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN – 3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), les tarifs des spectacles vivants pour la saison culturelle 2011/2012.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert – Prima la Musica visant à préciser, notamment, le programme des concerts à dominante classique et lyrique pour la saison 2011/2012 et autorise le Maire à la signer.
- **PREND ACTE**, à la majorité (Mme GAUVAIN ne prend pas part au vote), de la présentation du rapport d'activité 2010 de l'association Festival AMERICA – 5^{ème} édition.
- **APPROUVE**, à la majorité (Mme GAUVAIN ne prend pas part au vote), la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Festival AMERICA visant à définir les engagements réciproques des parties pour la réalisation du Festival AMERICA et autorise le Maire à la signer.
- **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), l'avenant au bail emphytéotique administratif passé avec la Société GENECOMI relatif au traitement lumineux du futur centre aquatique de Vincennes et à la gestion de ses parkings et autorise le Maire à le signer.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder des subventions exceptionnelles dans le cadre des relations internationales aux associations suivantes :

- Cercle d'escrime de Vincennes (CEV)	2 000 €
- Chœur Saint-Louis de Vincennes	2 500 €
- Association Culture Plus Françoise Giroud	1 000 €
- Association d'Education populaire de Notre-Dame de la Providence (AEP Notre-Dame de la Providence de Vincennes)	500 €
- Foyer socio-éducatif du LEP Jean-Moulin	500 €
Total :	6 500 €
Reste à répartir :	4 000 €

AFFAIRES SOCIALES

LE CONSEIL,

- **DÉCIDE, à l'unanimité, que la ville de Vincennes devient un service enregistreur de toute demande de logement locatif social délivrant au demandeur un Numéro unique régional et utilisera le nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social ;**
- **APPROUVE, à l'unanimité, la convention avec le Préfet de Région précisant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national et autorise le Maire à la signer.**

HANDICAP

LE CONSEIL,

- **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel 2010 du Plan Handicap 2006-2010.**
- **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan 2006-2010 du Plan Handicap 2006-2010.**
- **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2010 de la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.**

FAMILLE, VIE SCOLAIRE

LE CONSEIL,

- **ÉMET, à l'unanimité, les avis suivants sur les mesures de carte scolaire 2011/2012 (1^{er} degré) envisagées par l'Inspection académique du Val-de-Marne :**
 - avis défavorable à la fermeture d'une classe à l'école maternelle de l'Est,
 - avis favorable à l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire de l'Ouest.
- **APPROUVE, à l'unanimité, la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Caisse des écoles pour la maintenance des appareils de cuisines et de buanderies et autorise le Maire à la signer.**

- **APPROUVE, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement relative au "Relais Assistants Maternels" proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2014 et autorise le Maire à la signer.**

JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL,

- **DÉCIDE, à l'unanimité, d'accorder des subventions exceptionnelles aux associations sportives suivantes :**

- Les échecs de Vincennes	4 500 €
- Rythmique sportive vincennoise	3 750 €
- VITA-GV Gymnastique volontaire de Vincennes	400 €
Total :	8 650 €
Reste à répartir :	13 500 €

- **AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne l'obtention d'une subvention pour les travaux réalisés en vue de la nouvelle implantation du centre de loisirs maternel de l'Ouest ainsi que pour la création de 20 places supplémentaires.**

RAPPORTS ANNUELS 2010

LE CONSEIL,

- **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.**
- **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**
- **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2010 de la Société EFFIPARC Ile-de-France, délégataire du service public de gestion du stationnement de surface et des parkings souterrains Georges-Pompidou, Hôtel-de-Ville et Mowat.**

- **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2010 de la Société EFFIPARC Ile-de-France, délégataire du service public de gestion du parking souterrain de Cœur-de-Ville.**
- **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2010 de la Société DADOUN, délégataire du service public de gestion des marchés d'approvisionnement.**
- **PREND ACTE, à la majorité (4 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN), de la présentation du bilan d'activité 2009/2010 de la Société d'économie mixte VINCEM.**

VCEU

- **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par le groupe socialiste "Vivons Vincennes" visant, dans le cadre de l'organisation Primaires citoyennes, à demander aux membres du Gouvernement et notamment à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de s'abstenir à l'avenir, de toutes déclarations mettant en cause de façon erronée, le caractère légal et démocratique des Primaires citoyennes des 9 et 16 octobre 2011 qui est infirmée à la majorité (7 voix pour : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE – 35 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mme MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS, M. BEUZELIN, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU, Mme GAUVAIN).



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 28 septembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

**Les Présidents,
Laurent LAFON et Gilles PANNETIER**

**Le secrétaire,
Robert MALÉ**



Réunion du Conseil municipal du 29 juin 2011

Question orale sur la politique culturelle de la Ville posée par Mme Brigitte Flicx au nom du Groupe socialiste

Monsieur le Maire, Chers Collègues

La majorité municipale et vous-même, Monsieur le Maire, venez de prendre une décision concernant la gestion du Théâtre Daniel-Sorano au sein de l'Espace Daniel-Sorano.

Cette décision est lourde de conséquences sur les orientations de la politique culturelle de la Ville.

Nous avons eu maintes fois l'occasion d'exprimer notre mécontentement sur le fait que les élus de l'opposition étaient écartés du Conseil d'administration de l'Espace Daniel-Sorano.

Les raisons nous en semblent aujourd'hui évidentes car c'est sans aucune concertation que la majorité municipale a décidé, tout bonnement, de mettre fin à une aventure culturelle ambitieuse.

Ce, alors que l'établissement d'un bilan détaillé, accompagné par un débat plus démocratique et plus ouvert, auraient très certainement pu permettre de justifier des ajustements et de trouver des solutions adaptées.

Etudier et redresser la situation quand cela est nécessaire, tout en gardant le cap d'une politique culturelle actuelle et audacieuse, telle est notre position.

En effet, nous accordons à la culture une place qui va au delà du simple divertissement, car elle participe, à notre sens, à la vie citoyenne dans tous ses aspects.

Notre question, Monsieur le Maire, est donc la suivante :

Voulez-vous organiser avec l'opposition et l'ensemble des différents partenaires concernés un véritable débat ouvert et transparent sur la politique culturelle de notre Ville, ses objectifs et ses moyens ?

Question orale

Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est déjà dans les mêmes termes que je me suis exprimé ici et en commission culturelle; mon regard critique et mon amertume sont inchangés. Les orientations rétrogrades et mercantiles que fait siennes la mairie en direction du spectacle vivant et plus particulièrement l'analyse des programmations proposées par l'espace D. Sorano, m'amènent à penser que vous faites une erreur stratégique, philosophique et politique.

L'important, c'est l'idée que le théâtre est la plus petite collectivité face à la grande, mais qui la représente, que le théâtre est politique d'emblée. Le théâtre réunit. Toutes les civilisations ont pratiqué cet horizon démocratique et utopique permanent du théâtre.

Dans le métier des festivals, on parle de « communication », de « produits », de « consommateurs » ... Si l'on fait du marketing avec le théâtre, on est contre l'horizon politique du théâtre. Nous devons arriver à construire une réflexion commune qui s'oppose à ce vocabulaire.

Le fait qu'en France les directeurs de théâtre soient souvent des administratifs (en Allemagne ce sont toujours des metteurs en scène) donne une grande importance à la communication et aux relations avec le public. Et l'on entend ces directeurs dire: « on nous met devant la nécessité de faire du chiffre, que les spectacle aient un impact rapide ». Tout de suite c'est « Combien as-tu touché de personnes? » Mais un acte artistique ne doit se soumettre ni à une volonté de faire du chiffre, ni à celle d'exercer un effet immédiat et qualifiable sur le spectateur, sinon le risque est de devenir racoleur. Avec la culture, il s'agit de construction de l'humain.

Notre rôle à nous: artistes et élus, c'est de prendre au sérieux les enjeux de civilisations que portent les politiques de la culture. Il faut certainement concevoir les négociations de politique culturelle autrement, en mettant au centre du débat public, non plus la diffusion de valeurs sélectionnées dans le secret, mais sur la confrontation des sens et des valeurs culturels des personnes comme parties prenantes au vivre ensemble et à l'émancipation de l'humanité.

Jean Vilar disait: « artistique ou culturelle, une entreprise qui ne s'aventure pas ne mérite pas d'être vécue » .

Monsieur le Maire, ais-je tort d'avoir l'outrecuidance que vous partagez ma pensée ?

Réponse de M. Guy VINDEOU, Adjoint au Maire chargé de la Culture aux questions orales de Mme Brigitte FLIECX, Conseillère municipale du groupe des élus socialistes "Vivons Vincennes" et de M. Pierre CARDONI, Conseiller municipal du groupe "Ensemble à gauche"

Madame la conseillère municipale,
Monsieur le conseiller municipal,

Vos deux questions abordant le même sujet, à savoir celui de notre politique culturelle et plus précisément de l'Espace Daniel-Sorano, vous me permettrez d'en faire une réponse commune.

Je débiterai mon propos sur l'orientation de notre politique culturelle, que vous qualifiez ici de « lourde de conséquences » ou là de « rétrograde et mercantile », en vous rappelant que depuis 2001, Vincennes grâce à son offre audacieuse et pragmatique a conquis une place de choix sur la scène culturelle régionale. Jamais notre ville n'aura autant attiré artistiquement l'attention des médias et des spectateurs. Vous critiquez nos orientations en matière de spectacle vivant comme un critique de théâtre rendrait son papier sans même avoir pris le soin de regarder la pièce ! Vous nous accusez à tort de mettre fin à une aventure culturelle ambitieuse quand au contraire nous nous efforçons d'offrir aux Vincennois et non-Vincennois un programme artistique divers qui a l'ambition d'offrir au plus grand nombre les émotions qu'ils attendent ou qu'ils recherchent. La ligne artistique de notre saison est également de permettre au public, qui en est friand, de découvrir de nouveaux talents et nombreux sont les artistes reconnus aujourd'hui qui se sont produits à Vincennes. Ce que nous défendons aussi, c'est à la fois le soutien aux grands festivals qui rassemblent des publics différents, scolaires, jeunes et moins jeunes, Vincennois ou non, mais également l'accompagnement des associations locales dans leurs projets.

Il est évident que la culture ne doit pas se soumettre à une volonté de faire du chiffre, d'ailleurs, si cela avait été le cas à Vincennes peu de festivals ou de spectacles auraient été proposés au public. Nous n'avons pas supprimé le spectacle vivant, la saison culturelle prochaine vous démontrera le contraire, nous avons tout simplement souhaité, dans une période de crise économique ou les institutions et organismes financés par la ville ont un devoir d'exigence et d'exemplarité, que l'espace Daniel-Sorano réduise sa prise de risque financière tout en continuant à proposer, en cohérence avec la politique culturelle de la ville, des spectacles et des activités artistiques de qualité pour tous les publics dans le cadre de sa saison.

L'Association s'attachera donc à rechercher et à fidéliser son public autour de thématiques et de choix artistiques prenant en compte la spécificité du lieu. Ainsi, la taille et

la configuration des salles de spectacles, la convivialité de la K'fête, l'inciteront à développer un nouvel axe autour du jazz et de la chanson notamment. L'esprit de Sorano restera intact en continuant à accueillir des compagnies, des groupes locaux, des répétitions ou des spectacles professionnels qui cherchent une scène et une équipe de qualité à proximité de Paris. De grandes salles parisiennes ont fait le même choix et il serait offensant pour elles de dire qu'elles ne participent pas elles aussi à une aventure culturelle ambitieuse ou à la vie citoyenne dans tous ses aspects.

Vous nous interrogez sur notre manque de transparence ou de concertation, je vous invite à relire notre programme et la convention avec l'espace Daniel-Sorano qui a été actée lors du dernier conseil municipal vous y trouverez l'ensemble des éléments qui semblaient vous manquer quand vous avez l'un et l'autre rédigé votre question.

Contrairement à ce que vous laissez entendre, la ville de Vincennes garde le cap d'une politique culturelle audacieuse et l'Espace Daniel-Sorano, avec la compétence de ses équipes saura vous démontrer combien il reste un lieu de découverte et un tremplin artistique !

Je ne sais pas si j'ai dissipé votre crainte, mais permettez-moi à mon tour de conclure mon propos en citant comme vous Jean Vilar : « De tous temps, le théâtre a cherché à se transformer. C'est ce qu'on appelle les crises. Tant que le théâtre est en crise, il se porte bien. »

Cette citation signifie pour nous que le spectacle vivant et le théâtre en particulier ne doivent pas s'enfermer dans une routine ou dans un système statique, toute remise en cause est salutaire, source de vie et ... donc de création !



Réunion du Conseil municipal du 29 juin 2011

Question orale sur la création d'un axe santé mentale intégré au prochain Plan handicap 2011- 2016 posée par Anne-Marie MAFFRE-SABATIER au nom du Groupe socialiste

Monsieur le Maire, Chers Collègues

Le plan handicap de la ville de Vincennes s'est achevée en 2010, un premier bilan en a été élaboré et est d'ores et déjà enrichi de nombreuses propositions d'actions ; parallèlement, la commission communale d'accessibilité a été installée le 22/02/2006 conformément à l'obligation faite par la loi du 11/02/2005 et son bilan sera également présenté lors de cette séance.

Nous reconnaissons la qualité de la démarche initiée dans notre Ville et la richesse du bilan proposé, positif à nos yeux, confirme le travail déjà accompli.

Néanmoins nous souhaitons intervenir sur l'action en faveur d'une population qui semble oubliée de ce plan handicap : celle des adultes jeunes ou vieillissants rencontrant des problèmes de santé mentale et psychique.

Plusieurs constats s'imposent dans un contexte général qu'il convient de rappeler :

- La dichotomie classique entre maladie et normalité s'estompe progressivement au profit d'un continuum qui va des troubles psychiatriques sévères à la souffrance psychique qui peut concerner chacun d'entre nous, à différents âges de la vie, au sein du milieu professionnel ou de la famille.
- Parmi les 10 pathologies les plus préoccupantes pour le XXIème siècle, l'OMS retient cinq maladies mentales : la schizophrénie, les troubles bipolaires, les addictions, la dépression et les troubles obsessionnels compulsifs...
- Ces troubles sont, en France, responsables de 12 000 morts par an par suicide, auxquels s'ajoutent la surmortalité accidentelle par la consommation d'alcool, de tabac et de drogues.

Un article publié dans Vincennes- Info au mois de Juin sur l'offre de soins et la prise en charge médico-psychologique publique sur Vincennes précise que 484 patients sont suivis par le Centre médico-psychologique de Vincennes au 6 avenue Pierre Brossolette, dont 170 nouveaux patients pour l'année 2010.

Si des réponses existent bien au plan médical et couvrent les besoins en santé mentale sur notre ville, tout reste à faire en termes de relais d'insertion dans le logement, l'emploi, la culture et la vie sociale.

En effet, à ce jour, dans une ville de 48 592 habitants, il n'existe aucune offre d'alternative à l'hospitalisation, en termes d'hébergement de type maison relais, de structures d'insertion sociale ou culturelle, alors que de telles institutions permettraient de lutter contre l'isolement et la marginalisation progressive de cette population.

L'ensemble des constats développés confirment la nécessité de politiques publiques volontaristes qui, certes au plan national, doivent être en capacité d'assurer une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire.

Ces constats impliquent également les élus locaux, sans lesquels il est impossible de penser une gamme de service différenciés et adaptés, ancrés au cœur de la Cité. C'est en effet au plus près des lieux de vie de ceux qui souffrent sur le plan psychique qu'il faut construire une offre solidaire qui permette, aussi, de changer le regard, sur cette population discriminée et pointée du doigt par la majoritaire actuelle qui privilégie, quant à elle, les réponses répressives et sécuritaires .

L'ancrage dans la Ville d'une offre de réinsertion en complément de l'offre de soin constitue un enjeu majeur pour les Vincennois concernés. Aussi, Monsieur le Maire, le groupe socialiste formule la question suivante :

- **Quel positionnement adoptez-vous sur la prise en charge des troubles psychiques et êtes-vous prêt, Monsieur Le Maire, dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan Handicap, au côté du conseil consultatif « tout handicap » à soutenir la création d'un groupe de travail avec les différents partenaires impliqués - associations, services spécialisés, représentants des usagers et professionnels - qui préfigurerait la création d'un Conseil de Santé Mentale à Vincennes, compétent pour identifier les besoins, définir les objectifs et les actions en faveur des populations touchées par le handicap mental et psychique, traduisant ainsi concrètement l'orientation que vous entendez donner à la gestion de ce problème majeur de santé publique ?**

Réponse de Mme Céline MARTIN, Adjointe au Maire chargée de l'entretien des équipements publics et de l'insertion des personnes handicapées à la question orale de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Madame la Conseillère municipale,

Vous m'interrogez sur la possibilité de constituer un groupe de travail qui s'attacherait à étudier plus particulièrement les besoins, les objectifs et les actions à mettre en œuvre en faveur des personnes touchées par le handicap mental et psychique dans notre ville. Aussi, je souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants.

La création du Comité Consultatif « Tout handicap » en 2003 est sans aucun doute la première initiative forte prise par la ville et qui témoigne de son intérêt quant à la situation des personnes handicapées et ce bien avant la loi du 11 février 2005 en faveur de l'égalité des droits et des chances, de la participation et de la citoyenneté de ces personnes. En mai 2006, notre Plan handicap signé avec les nombreuses associations représentatives, elles mêmes très investies, est venu confirmer et compléter le développement des efforts engagés. Ce programme planifié sur cinq ans dont le bilan vous est présenté ce soir et dont vous soulignez la qualité, décline les très nombreuses actions mises en œuvre au bénéfice des personnes en situation de handicap quelle que soit leur nature : moteur, sensoriel, mental, psychique et ce dans tous les champs de compétences qu'il s'agisse de l'accessibilité aux services publics, de l'habitat, des transports et du stationnement, du déplacement, de l'enfance, de l'éducation, de l'intégration scolaire, des aides à la personne, de l'emploi et la formation, du soutien aux associations, des loisirs, de la communication et de l'information.

Les personnes touchées par des problèmes de santé mentale et psychique, par ailleurs déjà identifiées par le Centre Médico-Psychologique (CMP) situé au centre de santé Pierre-Souweine, ont-elles aussi pu bénéficier de toutes ces initiatives ; certaines d'entre elles leur étant plus particulièrement destinées. Je pense notamment à la séance de cinéma « Pas comme les autres » initiée dans le cadre de la 5^e édition des Rencontres internationales de cinéma de patrimoine, ou encore à l'atelier musique et handicap mené en partenariat avec l'association MESA et proposé aux enfants handicapés...). La ville participe également à la création d'un SESSAD géré par une association et s'adressant aux enfants, âgés de 3 à 12 ans, en situation de handicap mental ou de déficience intellectuelle. Cette structure ouvrira ses portes en septembre prochain au 24, rue Victor Basch.

Néanmoins, consciente que les efforts entrepris doivent être poursuivis, la majorité municipale mène depuis quelques semaines une réflexion sur les actions à mener au cours du prochain Plan handicap 2011-2016. C'est ainsi que nous travaillons par exemple, sur la possibilité de créer des logements accompagnés de type studios pouvant recevoir des personnes en situation de handicap mental et psychique.

Aussi, je pense que nous pouvons faire confiance aux groupes de travail existants qui mènent une réflexion au quotidien pour une prise en compte toujours optimisée de l'ensemble des handicaps. Dans ce contexte, la création d'une nouvelle entité dédiée au seul handicap mental et psychique ne me semble ni nécessaire, ni opportune, puisqu'il s'agit d'une situation déjà prise en compte. Toutefois, je vous donne rendez-vous dès la rentrée pour faire le point sur les grandes orientations du projet plan handicap 2011-2016 qui intégreront précisément la problématique que vous évoquez, notamment au cours d'une réunion spécifique à laquelle vous serez pleinement associée si vous le souhaitez.



Question relative à l'évolution de la situation du personnel dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse à Vincennes

Monsieur le maire, chère(s) collègues,

Un mouvement social dur des agents des centres de loisirs maternels et primaires de la ville s'est engagé ces derniers mois avec des revendications totalement légitimes, notamment liées aux droits à congés payés.

Ce service de l'enfance rendu à la population, reconnu par tous comme de qualité, doit perdurer, voire se renforcer. Pour ce faire, il est essentiel de permettre aux agents oeuvrant dans le champ de l'animation de disposer de bonnes conditions de travail et de leur permettre s'ils le souhaitent de "faire carrière". Nous savons bien que le secteur d'activités des centres de loisirs du fait des heures d'ouvertures sur des temps périscolaires, recrute traditionnellement des salariés à temps partiel sur des statuts souvent précaires (temporaires, occasionnels etc...) et que la filière "animation" de la fonction publique territoriale est une filière jeune. Nous ne pouvons pas néanmoins nous satisfaire de cette situation. Nous savons, en outre, qu'il est difficile de recruter et de fidéliser un personnel de qualité dans un secteur d'activité plutôt en tension.

Compte tenu du volume d'accueil des accueils collectifs de mineurs sur la ville, le nombre d'agents permanents sur cette filière, nous semble particulièrement faible par rapport à la centaine d'animateurs précaires. Ne devez-vous pas, au-delà des revendications du personnel tout particulièrement sur les congés et qu'il est essentiel de régler rapidement, favoriser une plus grande professionnalisation de ces animateurs en

leur permettant pour un certain nombre d'entre eux au moins de faire carrière au sein de la ville ? Cela ne doit-il pas passer par une politique volontariste de résorption de la précarité permettant la création d'emplois permanents et pourquoi pas aussi la création de contrats d'apprentissage permettant d'obtenir un diplôme professionnel dans le champ de l'animation (BAPAAT, BPJEPS).

Cette question vaut aussi pour le secteur jeunesse, même si la problématique de la précarité des animateurs est sans doute moins prégnante.

Pouvez-vous nous faire enfin un point de situation sur le dialogue social qui a pu être engagé entre la ville et les représentants des animateurs ?

Réponse de M. Alain BEUZELIN, Conseiller municipal, Vice-président de la
Caisse des Ecoles, à la question orale du groupe
« Verts Vincennes 2008 »

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous m'interrogez sur la situation du dialogue social entre la ville de Vincennes et les représentants des animateurs faisant suite au mouvement de grève qui a touché les centres de loisirs maternels et élémentaires le mercredi 11 mai dernier. Ce mouvement était motivé par la problématique de la pose de leurs congés annuels en heures et pour laquelle ils attendaient une réponse juridique de la part de la Ville.

Au cours d'une réunion de travail qui s'est tenue le mardi 17 mai 2011, nous leur avons fait savoir que l'avocat missionné par la Ville avait confirmé que les congés conformément à la réglementation en vigueur relative au temps de travail et au droit à congés annuels, devaient bien être décomptés en jours et non en heures. Dès lors nous avons informé les animateurs et directeurs des centres de loisirs que ce décompte en jours serait bien dorénavant appliqué et ce, dès l'année en cours.

Concernant un éventuel rattrapage des jours de congés qui n'auraient pas été pris par certains agents, il a été proposé qu'une étude au cas par cas soit entreprise. A l'occasion de cette réunion, un groupe de travail « Filière animation » a été mis en place afin de parvenir à un accord applicable dès la prochaine rentrée scolaire. Ce groupe composé de représentants des agents de la Caisse des écoles, de représentants syndicaux de la ville, de représentants de l'administration (DEJ et DRH) et de moi-même en ma qualité de vice-président de la Caisse des écoles s'est fixé, de même, comme objectif de travailler sur l'organisation du temps de travail de l'ensemble des profils des agents de la Caisse des écoles dans un souci de maintenir une offre et une qualité des projets proposées aux familles Vincennesoises. Ce groupe de travail s'est réuni le 31 mai, le 14 juin et le 28 juin. Une proposition formalisée d'organisation pour la prochaine rentrée scolaire, reprenant les différentes avancées de la concertation, leur sera transmise dans les prochains jours.

Vous pouvez le constater, Cher collègue, la concertation et le dialogue ont été ainsi privilégiés avec l'ambition de parvenir à une organisation satisfaisant le plus grand nombre et tenant compte à tout instant de l'attente des familles en matière de qualité d'accueil.



Question orale du groupe EELV au conseil municipal de Vincennes sur l'illégalité des trottoirs cyclables.

Monsieur le maire,

quand voilà quelques années, suivant le mauvais exemple de notre voisine Saint Mandé, vous aviez fait réaliser une piste cyclable avenue Aubert occupant la totalité d'un trottoir, nous avons fait part de notre plus grand scepticisme et de nos craintes d'y voir se développer de nombreux conflits piétons/cyclistes.

La réponse de votre équipe nous avait, comme souvent, renvoyés à nos chères études, nous promettant au passage que l'expérience nous donnerait tort et que tout se passerait bien.

La réalité et les retours d'expérience obligent à dire que, de fait, cette piste sur trottoir se révèle dangereuse pour les piétons (qui continuent logiquement à utiliser ce qui est, après tout, un trottoir donc un élément de voirie qui leur est en théorie uniquement réservé) et de fait pénible et peu pratique pour les cyclistes obligés de slalomer entre les piétons ou de freiner derrière eux.

Les conflits sont quotidiens comme on pouvait s'y attendre.

Plus grave, il apparaît que ce type d'aménagement cyclable est totalement illégal et non conforme au code de la route. Une jurisprudence du TA de Marseille (30/12/2008) l'a rappelé (elle a d'ailleurs été commentée dans La lettre du cadre territorial du 15/06/2009) : le juge énonce clairement que "sur un trottoir, les cycles ne peuvent être conduits qu'à la main, ou pour les enfants de moins de huit ans, être conduits à l'allure du pas". Le juge expliquant aussi qu'un trottoir n'est même pas assimilable à une aire piétonne où la circulation de véhicules (y compris vélos) peut être tolérées moyennant des règles précises.

Une bande cyclable sur un trottoir qui laisserait un espace au piéton est ainsi aujourd'hui considérée comme juridiquement fragile et, en tout état de cause, un trottoir ne laissant aucun espace de circulation piétonne est totalement contraire au Code de la Route.

Le nouveau rapport cadre sur la politique cyclable de la région Ile-de-France votée à l'unanimité par le conseil régional la semaine dernière est d'ailleurs très clair à cet égard en rappelant lui aussi l'impossibilité de créer des trottoirs cyclables.

De ce fait, Monsieur le Maire, que se passerait-il en terme de recherche de responsabilité si un accident survenait sur cette piste de l'avenue Aubert? Comment comptez-vous remédier à cet état de fait fâcheux qui crée des risques à la fois physiques et juridiques? Ne pensez-vous pas qu'il faudrait revoir cet itinéraire cyclable, dont l'utilité n'est pas à discuter, en le transformant en véritable piste sur chaussée? Et à l'avenir de renoncer à tout aménagement sur trottoir?

Réponse de Mme Odile SEGURET, Adjointe au Maire chargée du
Développement durable à la question orale du groupe "Verts Vincennes 2008"

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous nous faites part de votre scepticisme quant à la piste cyclable de l'avenue Aubert.

Cet itinéraire cyclable, réalisé en concertation avec l'association Vincennes à Vélo et les habitants, a eu pour but de créer une continuité cyclable ouest-est, dans un contexte urbain déjà extrêmement contraint. Comme vous le savez, nous n'avons eu d'autre choix, sauf à supprimer tout le stationnement le long du RER, que de dédier exclusivement cet espace surélevé aux cycles.

Ainsi, désormais la partie de l'avenue Aubert longeant le RER n'est plus un trottoir, ni un trottoir cyclable mais une piste affectée uniquement aux vélos puisque toute la largeur de la voie leur est consacrée. Nous avons, en conséquence, interdit aux piétons d'emprunter cet espace au profit du trottoir opposé ; une signalétique à cet effet a été installée à tous les carrefours ainsi qu'au niveau de la passerelle Saint- Méry.

Vous appelez notre attention sur le vote par le Conseil régional d'un rapport cadre relatif à la politique cyclable de la région Ile-de-France qui confirme l'impossibilité de créer des trottoirs cyclables. Permettez-moi dans ce cas d'être étonnée que ce projet, que vous dites illégal, ait été en partie financé – et donc validé - par la Région !

Tout ceci confirme bien que cette partie de l'avenue Aubert n'est plus un trottoir mais une piste cyclable, donc exclusivement réservée aux cyclistes.

Par ailleurs, vous évoquez les conflits entre piétons et vélos sur cette artère. Je puis vous affirmer qu'il n'est nul besoin d'une piste cyclable pour déclencher ce type d'altercations puisque bon nombre de piétons se plaignent régulièrement de l'incivilité de certains cyclistes circulant sur les trottoirs. La Police Municipale est d'ailleurs particulièrement vigilante à ce type de comportements inciviques et verbalise régulièrement les contrevenants.

Concernant la responsabilité en cas d'accident - cas de figure qui n'est jamais survenu jusqu'à présent -, je ne peux que vous indiquer que le tribunal sera saisi et appréciera le cas échéant la part de responsabilité de la Ville.